Mons, 9 heures, soir. — Le parquet et la gendarmerie qui étaient allés sur les lieux de la catastrophe, viennent de rentrer en ville. Bon nombre de personnes qui s'étaient rendues sur le théâtre du sinistre en rapportent des récits navrants. On ne parle que de ce terrible malheur.

∴

On nous écrit à la date du 5 janvier :

» Il y avait au moment de l'explosion dans le puits 500 ouvriers et, dans le chantier où s'est produit le dégagement du terrible gaz, 40 à 45 ouvriers.

» Prévenu immédiatement par télégramme, le parquet de Mons se rendit sur les lieux du sinistre pour faire une enquête sur les causes de l'accident.

» Quelles sont les causes de cet accident ? Jusqu'ici on n'est pas encore parvenu à faire la lumière sur ce point. D'aucuns disent qu'il doit être attribué à bris d'une lampe, mais ce n'est là qu'une supposition.

» MM. Boucher, directeur-gérant des travaux, et Demaret, ingénieur des mines, qui étaient chargés de diriger les travaux de sauvetage, sont descendus dans la fosse. Ils constatèrent que l'aérage était devenu insuffisant par suite des éboulements bien que le ventilateur eût continué à fonctionner.

» L'on se mit de suite à la recherche des victimes.

» Dans la galerie de retour d'air, on retrouva le cadavre de Pierre Bouchez, 17 ans; c'était sa première journée de travail à l'Escouffiaux. La veille, il était sorti de l'école industrielle de Pâturages. Plus loin on découvrit un autre cadavre et successivement on trouva dix autres.

» L'on acquit la certitude qu'il y en avait encore au moins 25 !

» Vers 4 heures, on retrouva encore 5 houilleurs qui s'étaient sauvés dans une galerie latérale, dès qu'ils virent qu'il y avait dans le fond un dégagement de grisou.

» On tâcha d'avoir d'eux des renseignements précis afin d'organiser les secours d'une façon certaine, mais on ne put leur arracher une seule parole ; ils étaient affolés !

» Les travaux de déblaiement ont continué toute la nuit; ils continuent à l'heure actuelle.

» Jusqu'à cette heure on n'a pu retirer que 15 cadavres, tellement les travaux de déblaiement sont difficiles.

» Le parquet doit se rendre de nouveau cette après midi à Warquignies. »

∴

— Une autre explosion de grisou s'est produite dans le charbonnage d'Avires, près Liège.

Sept hommes ont été brûlés, mais aucun d'eux n'est en danger de mort.

LES CRIMES DU JOUR

Un crime affreux vient de jeter l'effroi à Civrieux-d'Azergue (Rhône), un vieillard de 68 ans, du nom de Damé, a été assassiné dans son domicile à la Marchandière, petit hameau dépendant de cette commune. Le crime a été découvert le 1er janvier par le gendre de Damé, Poizat, qui venait apporter ses souhaits de bonne année à son beau-père.

Le corps du vieillard gisait dans la cour intérieure dont la porte était fermée au pied de l'escalier.

La victime, frappée sans doute à l'endroit même où elle a été trouvée, était absolument méconnaissable.

La figure rougeâtre par les rats était hideuse, les yeux sortaient des orbites et la bouche, tordue par le dernier spasme, était effroyable à voir.

Le vieillard portait à la tête trois graves blessures occasionnées par un instrument tranchant.

Du sang coagulé partout — et à côté du cadavre une bêche ensanglantée.

Il a fallu que Poizat passât par dessus le mur pour pénétrer dans l'habitation de son beau-père.

Le juge de paix de Limonest s'est rendu sur les lieux accompagné de la gendarmerie; il a constaté que le vol a été le mobile du crime : les valeurs que possédait Damé avaient disparu.

On suppose, raconte le *Courrier de Lyon* que l'assassinat a été commis le 30 décembre ; l'autopsie faite par le docteur Lacassagne l'a démontré, du reste.

MM. Vial, juge d'instruction, et de Fleurelles, substitut, ont passé la journée à la Marchandière. Ces magistrats ont entendu de nombreuses personnes.

M. Vial a fait retenir deux personnes sur lesquelles planent certains soupçons.

∴

Un drame épouvantable a jeté l'émoi, hier soir, dans le quartier si populeux des environs de la place Saint-Jean, à Anvers.

Au n° 55 de la rue d'Orange, au 1er étage, vivait un ménage composé du sieur Victor Pal, 29 ans, ouvrier plafonneur, de sa femme, Maria Frisch, et de deux enfants.

Depuis longtemps déjà la désunion régnait dans ce foyer ; le mari s'adonnait à la boisson et battait sa femme, une ménagère laborieuse et d'une conduite irréprochable.

Lundi, vers quatre heures de l'après-midi, Pal rentrait chez lui ivre ; il était armé d'une hache. Sa belle-mère, qui se trouvait à son logement, lui demanda quel usage il comptait faire de cette arme : « Je dois la faire aiguiser », répondit-il. Il sortit peu après avec sa hache, mais revint trois heures après, toujours avec son arme. Il mit alors sa belle-mère à la porte, et puis s'enferma à clef avec sa femme.

Une dispute tellement violente éclata entre les époux, que les voisins allèrent avertir la police. M. le commissaire Van Cleemput se rendit dans la maison et fit enfoncer la porte de la chambre des époux, dans laquelle on n'entendait plus aucun bruit.

Un spectacle affreux s'offrit à ses yeux. Sur le plancher, au milieu de la chambre, gisait le cadavre de la femme Pal, la tête fendue en deux; son mari, également mort, était accroupi derrière la porte; il s'était coupé la gorge. La petite fille, jeune, âgée de trois ans, ensanglantée et ne donnant plus signe de vie, était près du poêle.

Le docteur Carvanaille, appelé par la police, n'a pu que constater la mort de l'assassin et de sa femme. L'enfant n'était pas morte, mais ses jours sont en danger.

Les deux cadavres et la pauvre petite ont été transportés à l'hôpital du Stuivenberg.

Ce drame horrible cause la plus profonde émotion à Anvers.

NOUVELLES DU JOUR

La réduction des sous-préfectures

C'est à qui ne prendra pas la responsabilité de la réduction des sous-préfectures ! Voici la note officieuse que l'*Agence Havas* vient d'être chargée de distribuer :

Plusieurs journaux ont attribué à l'initiative de M. Goblet le projet de réduction du nombre des sous-préfectures.

La vérité est que la question était depuis longtemps posée devant le Parlement. Bien avant le vote de la Chambre, M. Saint-Prix, qui est depuis deux ans rapporteur du budget du ministère de l'intérieur s'exprimait ainsi dans le rapport fait au nom de la commission du budget de 1887.

« La majorité de votre commission ne croit pas que » l'on puisse supprimer tous les sous-préfets ; mais » elle estime qu'il y aurait avantage à diminuer, dans » le courant de l'année prochaine, le nombre des ar- » rondissements. Par suite de la facilité des commu- » nications, il est certain nombre de départements où » il sera possible de fusionner deux arrondissements » en un seul. »

M. Goblet, bien loin de chercher à affaiblir l'administration, se propose au contraire d'augmenter les attributions des sous-préfets, et c'est dans le sens de l'extension du rôle de ces fonctionnaires que son initiative personnelle s'est exercée.

Extension du rôle, oui, mais réduction du personnel. Grâce à M. Goblet !

Démission collective

L'*Echo de la Dordogne* publie la démission collective que les sapeurs-pompiers de la ville de Périgueux viennent de remettre entre les mains de M. le docteur Gadaud, maire et député. Cette démission est ainsi conçue :

» Périgueux, le 1er janvier 1887.

» *A Monsieur le maire de la ville de Périgueux*

» Monsieur le maire,

» Les sous-officiers, caporaux et sapeurs-pompiers de la ville de Périgueux, soussignés, ont l'honneur de vous exposer que, par suite de la démission remise entre vos mains par leur sympathique capitaine, ils ont la résolution de le suivre dans sa retraite.

» En conséquence, ils donnent, par la présente, leur démission individuelle de sapeurs-pompiers.

» Néanmoins, en attendant la formation d'une nouvelle compagnie, vous pouvez être assuré, monsieur le maire, que, pendant un délai de deux mois à dater de ce jour, nous continuerons, comme par le passé, à assumer le service du théâtre et à prodiguer nos secours et notre dévouement dans toutes les circonstances où ils pourraient être nécessaires.

» En vous remettant notre démission, nous vous prions, monsieur le maire, d'agréer, avec nos vifs regrets, l'expression de nos sentiments les plus distingués. »

(*Suivent soixante-quinze signatures*).

Service funèbre pour le fils du général de Charette

Paris, 5 janvier. — Le service du bout de l'an pour le repos de l'âme du fils du général baron de Charette a eu lieu ce matin en l'église de Sainte-Madeleine. Une assistance nombreuse était présente; on y remarquait beaucoup d'anciens zouaves pontificaux et de combattants de 1870-1871. Quand ses anciens soldats défilaient devant lui, le brave général avait pour chacun un mot touchant de remerciements.

Une explosion à Metz. — Quatre victimes

Metz, 5 janvier. — Ce matin, des ouvriers occupés à la construction d'un chemin couvert dans le fort Saint-Quentin, faisaient chauffer des cartouches de dynamite pour une mine.

Les cartouches ont fait explosion. Deux ouvriers ont été tués sur le coup et deux autres blessés.

A la Bourse

Paris, 5 janvier. — La Bourse a été lourde et absolument sans affaires. Ces dispositions du marché étaient attribuées à la situation de plusieurs gros acheteurs qui, bien que liquides, ne sont pas encore dégagés de leurs positions à la hausse, ce qui les réduit, momentanément du moins, à l'impuissance. Les Bourses allemandes sont bonnes, mais celle de Londres est lourde comme la nôtre, ce qui tient à la solidarité des deux places. Le 3 % hausse de 10 centimes, l'amortissable de 17 centimes, le 4 1/2 reste sans changement. Après Bourse, le 3 % passe de 82.65 à 82.67.

L'état de santé du cardinal Jacobini

La *Défense* dit que, d'après une dépêche de Rome en date du 14 janvier, l'état de S. G. le cardinal Jacobini ne s'est pas aggravé. « Mais il préoccupe toujours les nombreux amis de l'éminent prince de l'Eglise. »

Les bruits de guerre en Allemagne

On écrit de Wurtemberg à la *Gazette de Francfort* :

« En entendant, par ci par là, les sermons du nouvel an, dans nos églises évangéliques, on pouvait croire que nous nous trouvions à la veille immédiate d'une guerre avec la France.

» Les fidèles revenaient de l'église tout consternés ; la guerre et encore la guerre, tel était le sujet des conversations.

» Il y aurait lieu de s'enquérir si c'est par l'effet d'un pur hasard que trois ou quatres pasteurs et peut-être quelques autres confrères bien pensants, ont soufflé le même jour dans la trompette guerrière, ou bien s'ils en ont reçu l'ordre en silence.

La question militaire allemande

Berlin, 5 janvier. — La commission de la loi militaire a repris aujourd'hui ses séances.

Elle a rejeté le premier paragraphe de l'article 1er relatif à l'effectif de paix.

La proposition que je vous ai signalée comme constituant un compromis de la part du centre, c'est-à-dire le vote de l'effectif de paix pour 3 ans, a été également repoussée. Si, comme il est probable, aucun article de la loi n'est adopté par la commission, et si rien n'est substitué au projet du gouvernement, c'est celui-ci qui servira de base à la deuxième lecture devant le Reichtag.

Un duel

Amiens, 5 janvier. — Une rencontre à l'épée a eu lieu aujourd'hui entre M. Francis François, directeur du *Progrès de la Somme* et M. Elie Fleury, rédacteur en chef de l'*Echo*. M. Fleury a reçu quatre blessures. Les médecins ont arrêté le combat.

L'affichage du manifeste du comte de Paris

Trévoux, 5 janvier. — Le tribunal de notre ville s'est occupé du procès intenté par le comte de Borde, ancien officier de marine, contre le maire de Messimy (Ain), qui fit lacérer des exemplaires du manifeste du comte de Paris, que le comte de Borde avait placardés dans sa propriété, et que les gendarmes saisirent en faisant le siège de cette propriété.

M. Thevenet, avocat, député du Rhône, se présente pour le maire et ses agents. Me Jacquier, éminent avocat du barreau de Lyon, conseil de M. le comte de Borde, flétrit la conduite du maire.

M. Jacquier examine le droit du comte de Borde d'afficher ce manifeste ; ce droit, dit-il, ne saurait être contesté.

Me Thévenet a pris la parole pour mêler aux débats la personnalité du prince et cela avec une grossièreté faite pour plaire à la galerie. Le jugement a été renvoyé à huitaine.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

L'industrie lainière
Situation en fabrique

Nous avons indiqué dans notre Revue Roubaix-Tourcoing la position actuelle de la fabrique à Roubaix. Voici les renseignements donnés sur l'état des affaires dans les autres principaux centres de production des tissus de laine.

Reims. — Il s'est traité de très grosses affaires à des prix sensiblement bas. Plusieurs milliers de pièces outre ont été enlevés. On cote :

Cachemire léger 4/4 12 croisures 1 fr. et par 10 c. ; cachemire léger 9/8 12 croisures 1.15 et par 10 c. ; cachemire léger laize anglaise 12 croisures 1.35 et par 10 et 15 c. ; cachemire léger 5/4 12 croisures 1.45 et par 10 et 15 c.

Cachemire ordinaire, cinq centimes de plus que les légers. Cachemire ordinaire six centimes de plus que les légers.

Mérinos ordinaire 9/8 12 croisures 1.30 et par 10 jusqu'à 17 et 15 c. ; mérinos ordinaire laize anglaise 11/4 11 croisures 1.40 ; mérinos ordinaire laize anglaise 120 12 croisures 1.50 et par 15 c. ; mérinos ordinaire 5/4 12 croisures 1.60 et par 15 c.

Mérinos lourd, 9/8 12 croisures 1.35 et par 10 jusqu'à 16 et 15 c. ; mérinos lourd laize anglaise 11/4 11 croisures 1.45 ; mérinos lourd laize anglaise 120 12 croisures 1.60 et par 15 c. ; mérinos lourd 5/4 12 croisures 1.65 et par 15 et 20 c.

Mérinos extra lourd, cinq centimes de plus.

Mérinos double ordinaire 5/4 12 croisures 2.40 et par 20 c.

Mérinos double extra 5/4 11 croisures 3.10 et par 20 c.

Elbeuf. — Les affaires sont très calmes, les maisons de voyages se plaignent beaucoup. Le temps jusqu'au 18-20 décembre avait été exceptionnellement doux. Il faudrait, pour accentuer la vente que le froid persiste pendant janvier et partie de février.

On est en plein échantillonnage pour l'hiver prochain ; les peignés sont toujours très recherchés.

Plusieurs fabricants font des essais d'échantillonnage bas prix ; on pense commencer à 6,50 net en nouveauté hiver. Ces étoffes présentent de sérieux avantages sur les articles du Midi, qui ne donnent pas la solidité voulue et ont un apprêt froid à la main.

Il faut approvoyer essais et les soutenir avec énergie. Elbeuf a ce qu'il faut pour réussir, mais il faut aller de l'avant.

Sedan. — La dernière semaine de 1886 a apporté son petit contingent d'affaires ; nous avons eu la visite de trois Lyonnais qui ont fait quelques achats et remis plusieurs ordres à livrer ; les achats consistent en fécondé, rasé et peigne ; les ordres à tenue sont principalement des draps fisses, tapeline, moscovas et satin en couleur teinte en laine et en pièce.

Quelques Toulousains sont venus également, mais ont peu acheté. En somme, les industriels de Sedan sont relativement satisfaits et, malgré la crise générale, aucune catastrophe n'est à craindre dans le haut commerce.

La laine à Londres

(*De notre correspondant particulier*)

Londres, 5 janvier 1887.

Au calme absolu qui a régné sur notre marché depuis la clôture des dernières enchères a succédé tout à coup un mouvement qui ne peut manquer d'avoir une grande influence sur la tenue de l'article au moins pour quelques mois.

Il semble qu'en France on avait fini par exagérer tellement la baisse qu'une réaction était inévitable ; elle ne s'est pas fait attendre; et aujourd'hui ceux qui, sans raisons apparentes, ont voulu à tout prix liquider un stock dont l'importance n'avait rien d'anormal, doivent regretter leur empressement et leur frayeur inexplicable.

La situation était si anormale qu'une secousse devait se produire ; la fabrique était partout très engagée, travaillant jour et nuit à des contrats rémunérateurs, ses stocks de matière première allaient s'épuiser et, malgré la baisse énorme du peigné, de la blousse et de la laine brute, elle n'achetait pas ; les fabricants avaient depuis la fin d'août cessé entièrement leurs approvisionnement, oubliant sans doute qu'un jour viendrait où, comme ils s'étaient abstenus ensemble, ils seraient également ensemble, obligés de faire face à leurs besoins. Le jour est venu et immédiatement on signale sur les peignés une hausse de 50 centimes et ici sur la laine brute une avance de 10 0/0 environ sur les prix de la vente publique de décembre.

Depuis le commencement de la semaine, Tourcoing a traité ici environ 2000 balles de laine retirées en décembre. Ce sont les suints de laines moyenne qui ont surtout été l'objet de la demande.

Le mouvement donné, il est impossible de prévoir ce qu'il durera ; les besoins en France sont très grands, mais la confiance de beaucoup a reçu un rude choc dans ces derniers temps.

Les Anglais sont encore calmes, mais leur fabrique est très occupée et à des prix rémunérateurs.

Laines

Anvers, 5 janvier.

On a vendu 72 balles de laine de La Plata en suint.

Anvers, 4 janvier.

La situation de cet article a changé du tout au tout depuis le commencement de l'année.

D'après les avis qui nous parviennent du Nord de la France, les peignés à bonneterie, que l'on délaissait il n'y a que peu de jours, seraient en forte hausse et il se serait traité beaucoup d'affaires, chaque nouvelle transaction marquant une avance sur la précédente.

Le ton est très ferme et les quelques affaires faites montrent 5 1/2 c. de hausse. Le peu de choix en vente entre les transactions.

La hausse sur notre marché est loin d'atteindre l'importance de celle qui a eu lieu sur les peignés ; mais il ne faut pas perdre de vue que nous n'avions pas baissé non plus autant à beaucoup près.

On annonce de Londres qu'il y règne une bonne demande pour les Etats-Unis.

A la réunion des importateurs qui vient d'avoir lieu il a été décidé que nos prochaines enchères commenceront le 17 ou le 18 courant, suivant l'importance des quantités qui seront déclarées après-demain.

Stock ce jour 9.000 b. Plata. E. Karcher.

Londres, 4 janvier.

La vente des laines inf. est fixée à Mercredi 12 courant, 7000 b. seront offertes y compris 1200 Persesi et 1100 mohair.

Huddersfield, 4 janvier.

Public peu nombreux, et affaires restreintes en raison des vacances ; les manufactures sont en activité et la perspective pour le printemps est satisfaisante sur toute la ligne.

On reçoit de meilleurs senseignements relativement au commerce de la Nle-Zelande, de bons prix sont obtenus pour les laines ; La demande des Etats-Unis et du Canada se maintient.

Affaires calme en laine pendant le cours de la semaine.

Mouvement maritime lainier

Le steamer anglais *Heraclides* est arrivé le 2 janvier à Liverpool, avec le solde de son chargement de laines, venant de la Plata viâ Dunkerque.

Le steamer *Tasmania* est arrivé le 4 janvier à Londres, venant de Sydney (Australie) avec laines à ordres.

Le steamer anglais *Ballarat* est parti le 5 janvier de Londres pour Sydney (Australie), allant charger en laines.

Le steamer *Sutlay* est arrivé à Melbourne (Australie) le 3 janvier, venant de Londres, prendre charge pour ce port en laines.

Le steamer *Aunis* vient de débarquer à Dunkerque 151 b. laine, prises en transbordement à Marseille pour ce port.

Le steamer *Atlantique* a débarqué à Dunkerque 71 b. laine, provenant de Bordeaux, en cabotage.

Le steamer anglais *Cuvier*, arrivé à Anvers le 4 janvier, venant de la Plata y a débarqué 1516 b. laines chargées à B.-A. et 46 dito chargées à Montevideo.

Le steamer *Francfort* est attendu à Anvers le 11 janvier, venant de B.-A. et Montevideo, avec laines à ordre.

Le steamer *Arona* est parti de Rio-Janeiro le 2 janvier pour Londres, venant de la Nle-Zelande, avec laines à ordre.

Le voilier *South-Australian* est parti de Melbourne le 1er janvier, pour Londres, avec laines à ordre.

Le steamer *Auvergne* est arrivé à Marseille, venant de Philippeville, porteur de laines à ordres.

Le steamer *Jeranos* est parti d'Alexandrie le 24 décembre, avec laines et cotons pour Dunkerque.

Le steamer anglais *S. R. Peel* rentrait à Dunkerque le 5 janvier au soir, venant de Londres, avec laines prises en transbordement pour ce port d'Australie.

Le steamer *Orénoque* est parti de Bordeaux le 3 janvier pour la Plata, allant charger des laines pour la France.

Le steamer *Frédéric-Morel* prenait charge à Marseille le 5 janvier, en diverses marchandises pour Dunkerque, et en divers transbordements de laines pour ce port.

Marchés anglais

Leeds, 4 janvier.

Pour cette époque de l'année, les affaires sont pleinement satisfaisantes, le nombre des nouveaux acheteurs augmente tous les jours; jusqu'à présent peu d'ordres ont été placés dans la vue d'une prochaine tombée de prix, ce qui est très peu probable, sauf dans des articles démodés et remplacés par de nouveaux dessins. Les draps ordinaires pourront être cotés en faveur des acheteurs, tels que les worsted et tweeds lourds et moltons, bien que le stock du manufacturier soit léger. L'exportation et les manufactures reprennent leur activité.

Manchester, 4 janvier.

Filés et Tissus. — Les filés d'exportation sont plus recherchés, mais cette circonstance n'a pas encore donné lieu à des affaires de quelque importance. Les filés pour la consommation les fabricants n'achètent que pour les strictes besoins les prix, toutefois n'accusent pas de baisse ultérieure. Les tissus sont régulièrement recherchés mais les transactions sont encore peu suivies par suite de la ténacité des vendeurs.

Rapport de la chambre de commerce de Dewsbury pour le mois de décembre. — Affaires très calmes en lainage et couvertures, le ton est mauvais.

Le travail intérieur est irrégulier et le stock s'accumule ; la perspective est peu encourageante. Cardes : affaires très calmes en raison des vacances.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Tirages du 5 janvier 1887

Aujourd'hui ont eu lieu, au Crédit Foncier de France, les tirages suivants :

OBLIGATIONS FONCIÈRES 3 0/0 (1877)

Le numéro 203,362 gagne 100.000 fr.
Le numéro 291,835 gagne 50.000 fr.
Les numéros 362,452 et 257,010 gagnent chacun 10.000 fr.
Les trente numéros suivants sont appelés au remboursement à 1.000 fr.

220.951	195.014	19.110	406.183	547.952
602.861	281.831	238.329	119.118	304.149
277.725	136.006	463.919	19.871	371.111
495.178	112.469	161.879	371.678	209.553
558.929	463.403	4.597	420.143	33.700
109.596	62.705	45.309	273.347	22.796

OBLIGATIONS FONCIÈRES 3 0/0 (1879)

Les numéros 950.408 et 1.418.948 gagnent chacun 100.000 fr.
Le numéro 1.535.161 gagne 25.000 fr.
Les numéros 1.693.903 et 1.180.559 gagnent chacun 10 000 fr.
Les numéros 1.070.544, 448.915, 622.770, 1.259.429 et 433.210 gagnent chacun 5.000 fr.
Les numéros suivants sont remboursables à 1.000 francs.

1.748.720	832.616	1.670.795	261.437
1.562.678	1.453.658	471.184	568.411
522.627	933.974	1.268.927	190.147
766.376	562.620	1.592.072	1.611.126
915.358	650.371	1.595.757	868.492
44.673	158.347	102.696	1.595.344
892.569	617.902	636.175	435.149
237.195	601.782	789.220	308 242
355.866	354.915	661.023	344.961
315.102	1 337.910	1.434.996	1.591.962
1.646.405	1.182.289	1.312.389	1.545.095
1.160.042	615.712	378.910	966.962
258.157	1.043.958	999.651	1.001.302
142.956	586.888	1.198.959	211.086
318.678	350.336	370.694	895.231
1.358.416	286.079	755.038	1.392.776
795.817	1 486.892	615.625	151.737
1.755.476	142.939	272.862	519.085
1.605.555	621.966	89.099	768.931
1.262.847	1.120.380	699.096	1.712.699
1.686.705	257.455	298.154	1.102.028
1.591.036	199 657	829.258	
1.218.465	641.187	898.133	

OBLIGATIONS FONCIÈRES 1885

Le n° 519.938 gagne 100,000 fr.
Le n° 388, 482 gagne 30,000 fr.
Les n° 737.154 — 272.080 — 899.436 — 263.456 — 418.791 et 329.031 gagnent chacun 5,000 fr.
Les 45 numéros suivants sont appelés au remboursement à 1,000 fr.

399.381	231.634	636.945	742 378	138.616
444.489	67.236	704.792	768.260	302.936
150.809	33.943	454.284	260.882	813.972
479.585	556.400	44.413	161.186	775.267
410.988	77.522	27.564	734.346	400.222
612.015	766.686	190.294	940.230	602.831
695.866	584.339	768.872	631.411	115.215
482.483	329.390	383.214	80.415	86.001
193.982	291.299	582.201	406.208	445.613

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les eaux potables. — Dans le but de faciliter les études d'une distribution d'eaux potables pour les villes de Roubaix et Tourcoing, un arrêté préfectoral vient de donner à MM. les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées et aux agents placés sous leurs ordres l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées situées sur le territoire des communes d'Hellemmes lez-Lille, Flers et Wasquehal.

L'arrêté, dont il s'agit, invite MM. les maires des communes citées, leurs adjoints, les commissaires de police, et les gardes-champêtres et forestiers, à intervenir pour lever tous les obstacles qui pourraient être apportés aux opérations nécessitées par ces études d'intérêt public.

Les indemnités qui pourraient être dues pour dommages causés aux propriétés seront réglées, à défaut d'entente amiable, par le Conseil de Préfecture du Nord.

Recensement des chevaux et mulets et voitures attelées. — Un délai de 15 jours vient d'être accordé aux propriétaires de chevaux, juments, mulets et mules, ainsi qu'aux propriétaires de voitures attelées, pour la déclaration qu'ils sont tenus d'en faire à la Mairie, sous peine d'une amende de 25 à 1,000 francs. Le délai nouveau est, par conséquent, le 15 janvier.

Nous rappelons qu'une fausse déclaration est passible d'une amende de 50 à 2,000 fr.

Recensement des pigeons voyageurs. — Les propriétaires de pigeons voyageurs qui n'auraient pas fait encore à la mairie la déclaration de l'effectif de leurs colombiers sont avisés qu'un délai de 15 jours vient de leur être accordé. C'est donc le 15 janvier que se termineront les opérations du recensement.

M. François Bourgois qui, par méprise a tiré un coup de revolver chargé, blessant une demoiselle du quartier de la Croix-Rouge, un jour de noce, n'a pas été condamné à cinquante francs, mais à vingt-cinq.

La journée de mercredi a été particulièrement mauvaise pour les piétons; qu'on en juge par les entrées qui ont eu lieu à l'Hôpital. Zélie B... marchande de lait, en descendant de sa voiture, glissa sur le trottoir de la rue Saint-Antoine et se cassa le bras gauche; Pierre S... en courant pour rattraper son caniche qui s'enfuyait dans la rue de Beaurewaert s'est cassé l'index de la main droite; enfin une jeune ouvrière de 18 ans, Henriette D... s'est cassé la jambe droite en traversant le rond-point de la place Chevreul.

L'agent Lorthiois a arrêté, mercredi, un ouvrier plafonneur, Isidore Dosogne, âgé de 52 ans, sans domicile fixe, né à Namur (Belgique) pour infraction à un arrêté d'expulsion.

L'association des anciens élèves de M. Aristide Faidherbe, tiendra, dimanche prochain, à sept heures et demie du soir une réunion, en son local de la *Grande Arcade*, situé boulevard Gambetta, près de l'Hippodrome.

Les membres de la chambre syndicale des ourdisseurs tiendront une réunion générale, dimanche 9 janvier, à 5 heures du soir, à l'estaminet du *Petit Cercle*, rue Neuve, 25. La Chambre examinera les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1° Lecture du règlement élaboré par la commission provisoire. — 2° Inscription des nouveaux adhérents.

Une tombola a été tirée, ces jours derniers, à l'estaminet tenu par M. Louis Renard, rue Jacquard, au profit d'une famille éprouvée. Voici la liste des numéros gagnants :

153 — 787 — 472 — 1.032 — 618 — 888 — 291 — 547 — 457 — 1.947 — 970 — 692 — 818 — 978 — 504 — 1.994 — 739 — 904 — 1 927 — 343 — 705 — 886 — 151 — 362 — 180 — 321 — 489 — 991 — 735 — 953 — 165 — 387 — 939.

Mouvement du canal de Roubaix. — Bateaux arrivés *Désiré*, houille venant de Beuvry; *Hasard*, houille, venant de Beuvry; *Constance*, houille, venant de Violaines; *Jeune-Désiré*, houille, venant de Meurchin; *Vauban*, houille, venant de Beuvry; *Dix-onze*, venant de Dunkerque; *Eléonore*, houille, venant de Violaines; *Comme-tu-veux*, houille, venant de Meurchin; *Julia*, bois, venant de Calais; *Bien-Aimé*, pétrole, venant d'Arques.

Emma (houille), venant de Violaines: *Catamaraca* (houille), venant d'Harnes; *Jeanne Hachette* (houille), venant de Beuvry; *Fernain* (houille), venant de Meurchin; *Pluie Dry* (pétrole), venant de Dunkerque; *Pont de la Madeleine* (houille), venant de Meurchin; *Les quatre Frères* (houille), venant de Meurchin.

TOURCOING

Avis aux porteurs d'obligations de la ville de Bruxelles. — Les listes officielles des tirages des emprunts de Bruxelles sont déposés au bureau du secrétariat de l'Hôtel-de-Ville, à la disposition des intéressés qui désireront les consulter.

Une escroquerie qui prouve qu'on ne peut user de trop de prudence vis-à-vis des marchands ambulants étrangers à la ville. Une personne avait remis, pour réparer, le un parapluie d'une certaine valeur à l'un de ces nomades. Celui-ci a disparu, après avoir indiqué une fausse adresse et le trop confiant propriétaire du parapluie en question en a été réduit à déposer une plainte.

Un vol de numéraire, 215 francs, a été commis au préjudice de M. Joseph Davos, jardinier, impasse du Lac. Cet argent était placé dans un placard : M. Davos ne s'est aperçu qu'hier de la disparition. Une enquête est ouverte.

LILLE

La colonie de l'abbaye de Loos est supprimée par décision ministérielle. Les jeunes détenus seront envoyés à la colonie de Doullens. Il y a longtemps que cette suppression était à l'étude.

Œuvre des Vieillards indigents. — A la suite de la représentation du Cirque d'Amateurs du 3 janvier, qui a si brillamment réussi, le Comité de l'Œuvre des Vieillards indigents a voté :

Une distribution exceptionnelle de draps de lits ; une distribution supplémentaire de charbon.

Le Comité a décidé, en outre, de porter de 450 à 475 le nombre des vieillards à secourir.

Société de géographie. — La séance solennelle aura lieu le dimanche 9 janvier, à 2 h. 1/2 précises, dans la grande salle des fêtes de la Société, rue des Jardins, 29.

Voici l'ordre du jour :

1. Allocution du président. — 2. Conférence par M. Charles Lefort, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, professeur à l'Ecole des hautes études commerciales : *Vingt jours au Canada*; avec de nombreuses projections à la lumière oxhydrique. — 3. Compte-rendu annuel des travaux de la Société, par M. Alfred Renouard. — 4. Distribution des récompenses aux lauréats des concours.

La musique des *Amis Réunis*, de Marcq-en-Barœul, veut bien prêter son généreux concours à cette solennité.

Circonscriptions territoriales et mouvement de la population dans le Nord — Dans un rapport adressé à M. le Président de la République, M. Goblet, ministre de l'intérieur et des cultes signale sommairement les principaux changements survenus en France pendant la période comprise entre 1882 et 1886 en ce qui touche les circonscriptions territoriales et le mouvement de la population. Voici les divers changements survenus dans le département du Nord.

Par un décret en date du 29 décembre 1886, l'Etat autorise la création d'une nouvelle circonscription judiciaire à Douain.

Par un décret du 16 juillet 1883, la commune de Grand Fort Philippe est distraite de Gravelines, et par un autre decret porté en février 1883, la ville de Bray-Dune est distraite du canton de Gravelines.

Le rapport donne ensuite l'état comparatif des départements en 1886 et 1881; pour le Nord, il constate que la population en 1881 n'était que de 1.603 259 habitants, et qu'elle atteint maintenant le chiffre de 1.670 184, soit une augmentation de 66.925 habitants.

Le rapport montre également dans un tableau comparatif de l'état de la population en 1881-1886, l'augmentation d'habitants constatée dans les villes du Nord ayant plus de 30,000 âmes.

VILLES	POPULATION En 1881	POPULATION En 1886	AUGMENTATION
Lille.....	178.141	188.272	10,128
Roubaix.....	91.757	100.299	8.542
Tourcoing...	51.895	58.008	6.113
Dunkerque..	37.328	38.025	697
Douai.....	26.172	30.030	3,858

Un tableau de la population par départements termine le rapport, voici ce qu'il donne pour le nôtre :

Nord : Population : 1,670,184; arrondissements, 7; cantons, 62; communes, 665.

Tribunal civil de Lille

Audience du mercredi 5 janvier 1887

Présidence de M. Hedde

Licitation Ovigneur. — Cette licitation est remise à une audience ultérieure pour adjudication sur baisse de mise à prix. Elle comprend la vaste propriété située derrière l'église Saint-Maurice dont la mise à prix est de 200,000 francs : l'usine d'Halluin dont la mise à prix est de 150,000 francs ; enfin rue Basse et rue Verte, à Halluin, des maisons dont la mise à prix est de 23,000 francs. Me Deville est l'avoué. Maître carré.

Tribunal correctionnel de Lille

Présidence de M. Hedde

Audience du jeudi 6 janvier 1887

Le Tribunal condamne Léon Bernard, à 6 mois, (interdiction de séjour).

Louis Vanderberghe et Stafart Emile sont condamnés à 1 mois pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Jean-Baptiste Dodulle est condamné à un mois, Mélanie Vandewalle à 2 mois, Mathieu Brochiez à 1 mois et Jean-Louis Cardon à 2 mois, pour vols. Maître carré.

NORD

Office vaccinogène. — La subvention de 6.000 fr. votée par le Conseil général du Nord en faveur de la création dans le département d'un office vaccinogène vient d'être attribuée à M. Laurent, médecin à Anzin, aux conditions suivantes :

M. Laurent s'engage à mettre en tout temps, et à première réquisition, à la disposition de toute personne du département ayant le droit de vacciner, du vaccin animal recueilli sur des génisses.

Les quantités de vaccin que les vaccinateurs ou l'administration pourront demander ne sont pas limitées.

Le service se fera sans interruption, en toute saison, et de telle façon qu'aucune demande ne reste sans suite au delà du temps strictement nécessaire, sauf les cas de force majeure.

L'exactitude du service, la pureté du vaccin délivré, lequel aura été préparé suivant les procédés les plus sûrs, sont sous la responsabilité personnelle de M. Laurent.

MM. les médecins des épidémies, les comités de vaccine, et les conseils d'hygiène publique et de salubrité départementale et de l'arrondissement de Valenciennes, pourront, à toute époque de l'année visiter l'établissement dans toutes ses parties.

M. le préfet pourra toujours faire proceder à l'inspection de l'office vaccinogène de telle façon qu'il jugera convenable.

Accidents sur la glace. — Comme chaque année à pareille époque, et malgré toutes les recommandations, quelques patineurs ont déjà été victimes de leur imprudence. Après l'accident de Lens, voici qu'on en signale deux autres :

Lundi, à Saint-Laurent-Blangy, un gamin de dix ans, Henri Lelierce, patinait sur un marais dont la glace avait à peine trois centimètres

---

FEUILLETON DU 7 JANVIER 1887. — N° 17

LA CASSETTE DE FER

Par Pierre ZACCONE

PREMIÈRE PARTIE

VI

SUITE.

— Vous voyez bien cet homme ? dit-il en baissant la voix.

— Parfaitement, répondit la fille.

— Vous le connaissez ?

— Je crois bien ! C'est le père Bricole.

— Il vient souvent ?

— Presque tous les soirs. C'est un vieux camelot... il donne ici des rendez-vous à ses copains, de minu